



Association  
pour le développement  
des Soins Palliatifs  
*de la Charente*

Accompagnement possible  
sur simple demande.

*Pour nous contacter :*

ASP 16  
Centre Hospitalier de Girac  
16470 SAINT-MICHEL  
Tél. : 05.45.24.40.40 - Poste 4934  
Coordination de Cognac :  
Tél. : 05.45.36.76.49  
site web : [www.asp16.fr](http://www.asp16.fr)

*Pour adhérer ou nous soutenir :*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Adhésion : 20 Euros

Cotisation de soutien

Reçu fiscal.

Date : ..... Signature

(votre don ou votre cotisation peut ouvrir droit  
à une réduction d'Impôts - Article 238 du Code des Impôts).



Association  
pour le développement  
des Soins Palliatifs  
*de la Charente*

*"Les vivants ferment les yeux  
des morts qui ouvrent les yeux  
des vivants"*

Centre Hospitalier de Girac  
16470 SAINT-MICHEL

Tél. : 05.45.24.40.40 - Poste 4934  
Coordination de Cognac :  
Tél. : 05.45.36.76.49  
site web : [www.asp16.fr](http://www.asp16.fr)



Association  
pour le développement  
des Soins Palliatifs  
*de la Charente*

ACCOMPAGNEMENT  
SOUTIEN  
PRESENCE  
ECOUTE

## L'Equipe des bénévoles de l'ASP 16

**Une ECOUTE et une PRESENCE** chaleureuse auprès des personnes gravement malades et des personnes âgées en souffrance.

## Un ACCOMPAGNEMENT

de ces personnes pendant les périodes difficiles de leur maladie ou leur fin de vie.

## Un SOUTIEN aux FAMILLES

pour les aider à accompagner le malade en fin de vie et leur apporter une présence au moment du deuil.

## Que signifie "Soins Palliatifs" ?

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe pluridisciplinaire en institution ou à domicile, ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance physique et psychologique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Ils impliquent un accompagnement du malade et de ses proches par un ensemble d'attitudes manifestant une présence et une écoute attentives.

Cette dimension humaine est notamment apportée par des accompagnants bénévoles qui coopèrent ainsi avec l'équipe soignante pluridisciplinaire.

L'éthique des soins palliatifs s'oppose à l'euthanasie et à l'acharnement thérapeutique.

La loi du 9 juin 1999 reconnaît au malade le droit de recevoir des soins palliatifs et le rôle des "bénévoles d'accompagnement" et stipule que seuls les bénévoles formés à l'accompagnement et appartenant à une association peuvent désormais intervenir dans les établissements de santé publics ou privés et au domicile des personnes malades.

## Qui sommes-nous ?

L'ASP 16 est une association non confessionnelle.

Ses bénévoles sélectionnés, formés et encadrés apportent soutien, écoute et présence aux malades en fin de vie ou à un moment critique de leur maladie et à leur entourage.

Ils interviennent à la demande des patients, des familles ou de leur entourage, des médecins ou de l'équipe soignante.

L'ASP 16 concourt à la promotion des soins palliatifs auprès des médecins, des soignants, des familles, des malades, des institutions et du grand public.

Elle fait partie d'une fédération nationale :

l'UNASP\* qui coordonne la représentation extérieure des associations (ASP) membres, notamment auprès des pouvoirs publics, de la CNAM\*\* et de la SFAP\*\*\*.

\*Union Nationale des Associations pour le Développement des Soins Palliatifs.  
\*\*Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.  
\*\*\*Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs.

